

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140220-2014\_B107-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2014  
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B107**

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché n°13M031 relatif à l'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE du secteur Centre-Est - Intégration des communes de Gardanne et Gréasque**

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

**Excusé(e)s :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

**Monsieur Francis TAULAN** donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_25**

**BUREAU DU 20 FEVRIER 2014**

**Rapporteur : Francis TAULAN**

**Thématique : Commande publique**

**Objet : Autorisation de signer un avenant n°1 au marché n°13M031 relatif à l'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE du secteur Centre-Est- Intégration des communes de Gardanne et Gréasque**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Par arrêté interpréfectoral en date du 21 mai 2013, le périmètre de la Communauté du Pays d'Aix a été étendu aux communes de Gardanne et de Gréasque à compter du 1er janvier 2014.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n°13M031 relatif à l'accompagnement à l'emploi des participants du Plan Local de l'Insertion et de l'Emploi (PLIE) du Pays d'Aix sur le Secteur « Centre Est ».  
Cet avenant a pour objet de modifier le périmètre d'intervention du marché précité.

**Exposé des motifs :**

L'accompagnement à l'emploi est au cœur de la démarche d'insertion proposée par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Il a pour but de favoriser le retour à l'emploi stable et durable de personnes en situation d'exclusion professionnelle en proposant une fonction d'accueil, de conseil, de suivi et de mobilisation d'outils pertinents et appropriés, l'objectif restant celui du retour à l'emploi.

Afin de mettre en œuvre cette action, un marché de prestation pour l'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE du Pays d'Aix a été défini. Il se décompose en quatre lots géographiques, dont le lot 1 relatif au secteur « Centre Est ».

Le 7 Novembre 2013 par délibération n°2013-B456, le Bureau communautaire autorisait la signature de ce marché.

L'intégration des communes de Gardanne et Gréasque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 entraîne l'extension du périmètre d'intervention du prestataire « Partage et Travail », sur le lot 1, à ces deux communes.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la prestation d'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE résidant sur les communes de Gardanne et Gréasque sera intégrée au marché n° 13M031 de la CPA et ce jusqu'à la fin du marché soit le 31 décembre 2014.

Dans un premier temps, et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'extension de la prestation d'accompagnement à l'emploi sur ces 2 communes ne concerne que les participants du PLIE du Pays d'Aix non bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

En effet, le marché de l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du RSA sur Gardanne et Gréasque porté par le Conseil Général des Bouches du Rhône ne prendra fin que le 15 février 2015.

La prise en charge de la prestation d'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE du Pays d'Aix, bénéficiaires du RSA, résidant sur Gardanne et Gréasque ne débutera que le 16 février 2015.

Le marché sur lequel porte l'avenant, objet du présent rapport, est à prix unitaires et s'exécute sur bons de commande dans la limite des seuils annuels suivants :

Montant minimum HT : 55 000€

Montant maximum HT : 225 000€

L'intégration des communes de Gardanne et de Gréasque n'impacte pas le montant maximum du marché, ce dernier reste inchangé. Le présent avenant n'a donc pas été présenté à la Commission d'Appel d'Offres.

Pour information, la variation du montant du marché par rapport au montant estimatif établi au moment de la remise des offres est la suivante :

Ancien montant estimatif du marché :	138.225 € HT
Prestations en plus value : Intégration des communes de Gardanne et Gréasque avec l'accompagnement à l'emploi d'une vingtaine de personnes non bénéficiaires du RSA et d'une centaine de personnes bénéficiaires du RSA	63.535 € HT
Nouveau montant estimatif du marché :	201.760 € HT
% de variation :	45.96 %

### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 et notamment son article 20 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n° 13M031 relatif à l'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE du Pays d'Aix sur le secteur « Centre Est » attribué à Partage et Travail sans modification des seuils minimum et maximum du marché ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que la dépense en résultant est inscrite sur la ligne de crédit 10516 Nature 6226 Fonction 90 au budget de fonctionnement de la C.P.A.



***INTITULE DU MARCHE***

***Accompagnement à l'emploi des participants du Plan Local  
pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)***

***AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 13M031***

Titulaire : PARTAGE ET TRAVAIL

# AVENANT AU MARCHÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI DES PARTICIPANTS DU PLIE DU PAYS D'AIX

## ENTRE

**La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

**d'une part,**

et,

### **Partage et Travail**

Domiciliée Bât B, Le Mansard, Place Romée de Villeneuve, 13090 Aix en Provence

Enregistrée en Préfecture des Bouches du Rhône sous le n°W 13002897 en date du 16.12.1987

représentée par Monsieur Etienne BENOIST, son Président  
dûment habilité à cet effet

**d'autre part,**

Marché n° 13M031

Date de notification du marché : 3 Décembre 2013

Montant H.T. Minimum pour 12 mois : 55 000 € HT

Montant H.T Maximum pour 12 mois : 255 000 € HT

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4.

Etant préalablement exposé que :

Par arrêté interpréfectoral en date du 21 mai 2013, le périmètre de la Communauté du Pays d'Aix a été étendu aux communes de Gardanne et de Gréasque à compter du 1er janvier 2014. Dans ce cadre et à compter de cette date, la prestation d'accompagnement à l'emploi doit être étendue à ces 2 communes.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

## **OBJET DU PRESENT AVENANT : EVOLUTION DU PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DU LOT 1 SECTEUR « CENTRE EST »**

Faisant suite à la délibération 2013-A005 du Conseil Communautaire du 14 février 2013 relatif à la modification du périmètre de la CPA par intégration des communes de Gardanne et Gréasque, le présent avenant a pour donc objectif de faire évoluer le périmètre géographique de la prestation d'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE sur le secteur « Centre Est ».

### **NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le titulaire du marché intègre les prestations d'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE du Pays d'Aix aux communes de Gardanne et de Gréasque, selon les modalités fixées dans le marché n°13M031 et dans la limite du seuil maximum annuel et ce jusqu'à la fin du contrat initial soit le 31 décembre 2014.

Dans un premier temps, et ce dès le 1er janvier 2014, l'extension de la prestation d'accompagnement à l'emploi sur ces 2 communes ne concerne que les participants du PLIE du Pays d'Aix non bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

En effet, le marché de l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du RSA sur Gardanne et Gréasque porté par le Conseil Général des Bouches du Rhône ne prendra fin que le 15 février 2015.

La prise en charge de la prestation d'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE du Pays d'Aix, bénéficiaires du RSA, résidants sur Gardanne et Gréasque ne débutera que le 16 février 2015.

### **MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS**

L'article 1 du CCTP rédigé initialement comme suit :

*«Lot 1 : Accompagnement à l'emploi pour le secteur « Centre Est » : Aix en Provence (13100), Beaurecueil, Chateauneuf le Rouge, Fuveau, Meyreuil, Peynier, Puyloubier, Rousset, Saint Antonin sur Bayon, Saint Marc Jaumegarde, Le Tholonet, Trets, Vauvenargues.»*

est modifié comme suit :

*« Lot 1 : Accompagnement à l'emploi pour le secteur « Centre Est » : Aix en Provence (13100), Beurecueil, Chateauneuf le Rouge, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Meyreuil, Peynier, Puyloubier, Rousset, Saint Antonin sur Bayon, Saint Marc Jaumegarde, Le Tholonet, Trets, Vauvenargues. »*

## **NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Les seuils annuels minimum et maximum du marché sont inchangés.

Le prix unitaire établi à 485€ HT pour l'accompagnement d'un participant au PLIE reste inchangé, et s'applique sans distinction aux participants des communes de Gardanne et de Gréasque.

## **CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS**

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

## **SPECIFICATIONS DIVERSES**

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

## **PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A ....., le

Mention manuscrite « lu et approuvé »  
Le Président de « Partage et Travail »

Monsieur Etienne BENOIST

A ....., le

Pour le Président et par délégation,  
le Vice Président délégué à l'Insertion et  
l'Emploi

Monsieur Francis TAULAN

(signature et cachet de la société)

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché n°13M031 relatif à l'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE du secteur Centre-Est - Intégration des communes de Gardanne et Gréasque**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



25 FEV. 2014

A large, stylized handwritten signature in blue ink that loops around the official stamp and extends across the page.